

*Initiatives ministérielles*

Que s'est-il donc produit? Malgré la très longue expérience dans le domaine de la recherche pharmaceutique dans la région de Montréal, on a connu une diminution considérable au niveau de la recherche. Que s'est-il passé après l'adoption du projet de loi C-22 en 1987? Nous avons connu une expansion considérable de la recherche. Pourquoi? Parce qu'il est impossible de demander aux gens d'investir dans la recherche où il faut, pendant une dizaine d'années, développer un produit, sans s'assurer au préalable que le brevet sera protégé pendant au moins une période raisonnable.

Tous les autres pays développés ont une législation à laquelle, maintenant, nous consentons à nous adapter. Si le Canada veut innover, il devrait plutôt le faire en stimulant la recherche sur le plan fiscal. Là, il y aurait des corrections importantes à faire. Au plan des brevets, comment peut-on demander à des entreprises qui sont effectivement des entreprises multinationales qui peuvent s'établir partout dans le monde de venir investir ici alors que partout ailleurs, ils ont une protection beaucoup plus longue?

D'ailleurs, tous les discours que nous entendons maintenant sur le prix des produits pharmaceutiques, sur les risques pour le système de santé, nous les avons entendus en 1987. Je m'en souviens très bien. À cette époque, j'étais à la ville de Montréal, à la Communauté urbaine, et je siégeais sur le comité de concertation de toute la région qui, effectivement, faisait la promotion du projet de loi C-22 sur les brevets pharmaceutiques.

Ce projet de loi a été retardé pendant des mois et des mois par un Sénat contrôlé par le Parti libéral. On a eu un débat qui a duré des mois et des mois et un ensemble d'arguments ont été entendus, provenant de dizaines de témoins et d'associations de partout à travers le pays. Toutes les craintes qui ont été exprimées à ce moment-là se sont révélées fausses par la suite.

Qu'est-ce qu'on observe maintenant? On observe un drôle de phénomène en ce qui concerne la région de Montréal. Je voudrais savoir aujourd'hui, depuis le début de ce débat à la Chambre et en comité, où était le député de Papineau—Saint-Michel pour défendre les intérêts de Montréal? Où était le député de Saint-Denis? Où était le député de Saint-Henri—Westmount? Et surtout, où était le député de LaSalle—Émard qui se permet d'écrire dans les journaux des beaux textes sur le développement de Montréal? Là, il a une bonne occasion d'intervenir. Voilà que l'on a une loi importante pour Montréal, et personne n'est intervenu, personne ne s'est présenté au comité. On laisse intervenir des gens d'ailleurs au pays, qui sont contre le projet de loi.

Et, chose extraordinaire, ce matin, le député de Glengarry—Prescott—Russell a utilisé la lettre de transmission du mémoire de la Communauté urbaine de Montréal pour parler contre le projet de loi. C'est extraordinaire. Aucun député libéral autre qu'un député libéral de l'Ontario n'est intervenu. Il l'a utilisée fausement parce que la lettre commence ainsi: «Nous sommes pour le projet de loi C-91. . .» Ce qu'on y mentionne, c'est que, effectivement, si on veut s'assurer qu'il y a une véritable recherche, fondamentale et appliquée, il y aurait peut-être lieu de restreindre, non pas dans le projet de loi C-91—ce n'est pas l'effet du projet de loi—mais dans la Loi de l'impôt sur le revenu, les catégories de dépenses admissibles à des avantages fiscaux en R-D et en particulier des dépenses de recherches commerciales. C'est une correction qui aurait pu être apportée. Il faut se rappeler qu'une correction a déjà été apportée en partie, comparativement à la loi qui existait avant, alors que n'importe quelle dépense de gestion était admissible.

Donc, ce que l'on observe, c'est l'hypocrisie d'un parti national. Lorsque les intérêts de Montréal sont en jeu mais que cela dérange des Libéraux ailleurs au Canada, tous ces gens de Montréal ne disent pas un mot, ne se présentent pas au comité, on ne les voit pas. On a des gens d'ailleurs au pays qui parlent contre, par exemple, mais personne parmi les députés que je viens de nommer, qui prétendent défendre les intérêts de Montréal, ne s'est levé. On les verra demain se lever pour savoir pour qui ils vont voter. Et c'est cette espèce de situation que l'on rencontre tout le temps, où, lorsque les intérêts de Montréal sont en jeu, ces gens-là se cachent, comme ils se cachaient d'ailleurs en 1987.

Or, pourquoi est-ce important pour Montréal? C'est important parce que l'on a une très large expérience de recherches cliniques. Nous avons aussi des institutions de recherches fondamentales, comme l'Institut de biotechnologie, comme le nouvel Institut de recherches en pharmacologie. Nous avons des facultés de médecine et des centres de recherches universitaires reconnus à travers le monde. Tous ces gens-là nous ont demandé d'adopter une loi sur les brevets, similaire à celle qui existe dans les autres pays développés, pour leur permettre d'avoir une capacité concurrentielle équivalente pour attirer les investissements. Dans les faits, nous avons eu des projets d'investissements substantiels et c'est un secteur en plein développement malgré la crise économique.

Donc, je peux vous dire que je voterai pour le projet de loi C-91, comme tous les députés du Bloc québécois. On pourra à l'avenir, après avoir vu le vote des députés libéraux de la région de Montréal, le rappeler à tous les électeurs. S'ils votent contre le projet de loi C-91, ils auront démontré, encore une fois, que lorsque les inté-